

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Double initiative sur le salaire minimum

### **Ne mettons pas en péril notre économie touristique !**

Sion, le 30 avril 2014. Dimanche 18 mai prochain, les Valaisans sont appelés à s'exprimer sur deux initiatives similaires - sur le plan fédéral et cantonal - liées à la fixation d'un salaire minimum. Un oui à ces deux objets implique des conséquences dramatiques pour le tourisme valaisan, un secteur déjà fragilisé dans un contexte de forte concurrence internationale. Hôteliers, restaurateurs, remontées mécaniques : les acteurs du tourisme ne peuvent supporter une pression supplémentaire sur leurs coûts d'exploitation, déjà 30% plus élevés que chez leurs concurrents hors Suisse. La Chambre valaisanne de tourisme s'oppose donc fermement à ces deux initiatives populaires et met en garde contre leurs effets pervers, tant en termes de compétitivité que de rentabilité.

« Le secteur du tourisme valaisan se trouve en concurrence directe avec des destinations à l'étranger présentant des coûts d'exploitation déjà moindre de 30% à l'heure actuelle. Augmenter nos coûts nous ferait perdre le mince avantage concurrentiel avec lequel nous évoluons et amplifierait inévitablement les problèmes de rentabilité inhérents à notre secteur. Ne scions pas la branche sur laquelle nous sommes assis ! », explique Raymond Carrupt, Président de la Chambre valaisanne de tourisme. Le tourisme valaisan doit en effet composer avec des coûts d'exploitation élevés et nécessite une certaine flexibilité en termes de salaires afin de garantir la viabilité commerciale des entreprises touristiques. « Ces deux initiatives mettent directement en péril les petites entreprises typiques de la branche touristique. Si le oui l'emporte, des fermetures d'établissements seront inévitables en Valais », poursuit Raymond Carrupt.

#### **Une ingérence étatique contre-productive**

Egalement combattues fermement par la plupart des associations faïtières valaisannes, ces deux initiatives remettent également en cause les fondements d'un partenariat social ayant fait ses preuves. « La fixation d'un salaire minimum par l'Etat saperait le travail réalisé depuis des années au niveau de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés. De plus, elle contribuerait à renforcer encore les handicaps déjà présents dans le secteur du tourisme valaisan. Ne creusons pas davantage à l'écart avec nos concurrents ; il en va de la survie de notre économie touristique ! », conclut Raymond Carrupt.

#### Personne de contact

Raymond Carrupt, Président de la Chambre valaisanne de tourisme  
079/442 90 70 / [raymond.carrupt@tourismevs.ch](mailto:raymond.carrupt@tourismevs.ch)